

**MUSÉE-RÉSERVE D'ÉTAT DE L'HISTOIRE,
DE L'ARCHITECTURE ET DES ARTS
«OSTROV-GRAD SVIJASK (L'ÎLE-VILLAGE DE SVIAJSK)»**



**REGLEMENTS
sur le concours international de dessin d'enfants
«Russie – Afrique»**

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Le présent Règlement du Concours international de dessins d'enfants «Russie – Afrique» (ci-après - le Concours) définit les buts et objectifs, l'ordre d'organisation et la conduite du concours, les critères de sélection des œuvres, la liste des participants et la procédure d'attribution des gagnants et des lauréats.

1.2. Le Concours est organisé dans le cadre de la poursuite des liens scientifiques et culturels qui se sont développés entre la République du Sénégal et la République du Tatarstan en 2017-2022, avec une exposition ultérieure d'œuvres d'enfants dans le cadre du programme culturel du Deuxième Sommet et Forum économique Russie-Afrique (Saint-Pétersbourg, 26-29 juillet 2023).

1.3. L'organisateur du Concours est l'Institution budgétaire d'État de la culture de la République du Tatarstan «Musée-réserve d'État de l'histoire, de l'architecture et des arts «Ostrov-grad Sviyazhsk (l'île-village de Sviyazsk)».

1.4. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement avec publication obligatoire de ces modifications sur le site Internet du Concours.

1.5. Site officiel du Concours – <https://russia-africa.ostrovgrad.ru>

2. BUTS ET OBJECTIFS DU CONCOURS

2.1. Le but du Concours est de promouvoir le développement de la communication interculturelle et interethnique pour les enfants et les jeunes par la créativité, l'éducation de la jeune génération à la compréhension et au respect des traditions culturelles des autres peuples, la volonté de maintenir des relations d'amitié et de coopération avec les représentants de différents pays.

2.2. Objectifs du Concours:

- renforcer les relations internationales dans le domaine de la culture et des beaux-arts;
- promouvoir et attirer l'attention des enfants et des adolescents sur les sites du patrimoine culturel, l'histoire, la culture et les traditions nationales des pays d'Afrique et de Russie;
- créer un fonds d'œuvres créatives d'enfants et de jeunes de différents pays pour des expositions et des activités méthodologiques.

3. PARTICIPATION AU CONCOURS

3.1. Les enfants et les jeunes des régions de la Fédération de Russie et des pays d'Afrique âgés de 7 à 17 ans sont autorisés à participer au Concours.

3.2. Le concours est organisé dans des catégories thématiques et des groupes d'âge des participants (l'âge est déterminé au moment de l'envoi de l'œuvre au Concours):

- ***nomination «Contes de fées», âge 7 - 10 ans***

Tous les enfants aiment les contes de fées qui entrent dans la vie d'un enfant dès son plus jeune âge et l'accompagnent toute sa vie. En connaissant les contes de fées, on peut en apprendre beaucoup sur les autres peuples, la vie quotidienne, leurs vêtements, leurs coutumes, etc. Et les pays d'Afrique et de Russie ont une culture riche et variée. Nous proposons aux enfants vivant en Russie de se familiariser avec les contes de fées des peuples africains et de créer des dessins avec des images et des sujets qui se posent lors de cette connaissance. Et les enfants vivant en Afrique, de se familiariser avec les contes de fées russes et de créer des dessins avec des images, des histoires et/ou des personnages, etc., issus de cette rencontre avec le riche univers des contes de fées des peuples de Russie.

- ***nomination «Sites de l'UNESCO», âge 11-14 ans***

Les sites culturels et naturels du patrimoine mondial de l'UNESCO sont présents dans la plupart des pays du monde entier et constituent leur trésor national unique. Nous proposons aux enfants vivant en Russie de se familiariser avec les sites de l'UNESCO en Afrique et de créer des travaux sur ce sujet. Et les enfants vivant en Afrique, de se familiariser avec les sites de l'UNESCO en Russie et de présenter dans leurs œuvres de concours. Vous pouvez consulter la Liste des sites du patrimoine mondial sur le site Web de l'UNESCO: <https://whc.unesco.org>

- ***nomination «Relations culturelles et scientifiques russo-africaines : histoire et modernité», 15-17 ans***

Les relations russo-africaines sont les relations entre la Russie et les pays du continent africain. Ces liens se manifestent dans de nombreux domaines: l'art, l'économie, la médecine, le sport, les voyages, les biographies de personnes remarquables, etc. Que peut-on voir en Russie africaine et vice versa, en Afrique-russe? Découvrez ce qui relie et unit la Russie et l'Afrique. Reflétez dans votre travail créatif un événement spécifique, une activité, une personnalité célèbre, etc., qui montre ces liens/relations entre la Fédération de Russie et les pays d'Afrique.

- ***nomination «Sénégal», âge 7-17 ans***

La République du Sénégal est l'état le plus occidental du continent africain, situé sur la côte de l'océan Atlantique. Apprenez - en plus sur l'histoire, les sites, la vie quotidienne, les coutumes et la culture de la République du Sénégal et créez un dessin.

3.3 Exigences pour les travaux du Concours:

- les œuvres réalisées sur papier, carton ou toile dans la technique de la peinture ou des graphiques par divers matériaux artistiques: peintures (aquarelle, gouache, huile), crayons (simples, colorés), etc.;
- taille des œuvres: A2, A3 ou A4;
- le travail créatif est envoyé à l'adresse postale:

pour les participants de Russie: 6, rue Moskovskaya, village de Sviyazhsk, district de Zelenodolsky, République du Tatarstan, 422520.

pour les participants africains: les adresses des partenaires du concours indiquées sur le site officiel du Concours.

- les travaux envoyés par voie électronique ne sont pas autorisés à participer;
- un participant ne peut soumettre qu'une seule œuvre créative au Concours. Les travaux collectifs ne sont pas autorisés au Concours;
- **le dossier de candidature doit être joint à l'œuvre du concours selon le formulaire proposé, qui est renseigné sur le site du Concours;**
- chaque œuvre est signée d'un **SIMPLE CRAYON AU VERSO** (nom, prénom, patronyme de l'auteur, titre, date de création, numéro de téléphone à contacter);
- chaque travail doit être accompagné d'un **Passeport** qui est envoyé avec le travail par la poste. Le passeport doit contenir les données suivantes: nom, prénom, patronyme, âge de l'auteur (années complètes à la date d'exécution du travail), date et lieu de création, nom du travail, taille du travail, adresse postale et e-mail, téléphone). Voir Annexe 1.

3.4. Critères d'évaluation des travaux concurrentiels

- correspondance du sujet de l'œuvre avec le thème de la nomination;
- une approche créative du sujet;
- l'imagerie et l'originalité de l'idée;
- expressivité artistique.

4. ORDRE D'ORGANISATION ET DE DÉROULEMENT DU CONCOURS

4.1. L'acceptation des créations s'effectue à partir du 13.02.2023. au 30.04.2023. La date de réception du travail créatif pour le Concours est la date de réception du travail par l'Organisateur du Concours par le service postal. L'organisateur du Concours n'est pas responsable du fonctionnement des services postaux.

4.2. Le Concours se déroule en trois étapes:

Étape 1 - collecte des créations et leur mise en ligne sur le site officiel du Concours (du 13.02.2023 au 30.04.2023);

Étape 2 - évaluation des créations soumises et synthèse des résultats (du 01.05.2023 au 31.05.2023);

Étape 3 - remise des prix aux gagnants (26-29 juillet 2023).

4.3. L'organisateur du Concours forme le prize pool du Concours. Le fonds de prix permettra d'acheter des prix de valeur pour les gagnants du Concours (participants ayant remporté des places I, II, III, le "Prix du Public", des places supplémentaires ou incitatives).

4.4. Les lauréats du Concours sont récompensés par des diplômes de degrés I, II, III dans chaque nomination, des prix et des cadeaux de valeur, y compris le «Prix du Public», des places supplémentaires ou incitatives. Les autres participants seront marqués par les Certificats du participant au Concours (envoyés par voie électronique).

4.5. Chaque participant au Concours peut indiquer les coordonnées d'un professeur (conservateur, enseignant, instructeur) qui recevra une lettre de remerciement (envoyée par voie électronique).

4.6. Le lieu exact de la cérémonie de remise des prix sera annoncé en plus sur le site officiel du Concours.

4.7. Entre le 01.05.2023 jusqu'au 31 mai 2023 un vote en ligne sera organisé sur le site du Concours dont les résultats détermineront le «Prix du public».

4.8. Les gagnants sont déterminés par le Jury du concours. La composition du Jury est formée par l'Organisateur du Concours.

4.9. La décision du Jury est définitive, non révisable, est établie sous la forme d'un procès-verbal, qui est signé par le président du Jury et le secrétaire du Concours.

4.10. Les résultats du Concours seront publiés sur les sites officiels du Concours et de l'Organisateur du Concours.

4.11. Toutes les œuvres du Concours seront présentées à l'exposition dans le cadre du programme culturel du Deuxième Sommet et du Forum économique Russie-Afrique (Saint-Pétersbourg, 26-29 juillet 2023).

5. DROITS D'AUTEUR ET DONNÉES PERSONNELLES

5.1. Seuls les dessins réalisés directement par le participant au Concours sont acceptés au concours. Les droits sur les dessins exposés au Concours (ci - après- les œuvres) doivent appartenir au participant au Concours.

5.2. Seuls les travaux qui n'ont pas été publiés sur Internet, les médias, les droits qui n'ont pas été transférés à des tiers, sont acceptés au Concours.

5.3. Les participants au Concours, en soumettant le travail pour participer au Concours, donnent ainsi leur consentement à:

5.3.1. Affichage public et discussion des Œuvres afin de les évaluer dans le cadre du Concours.

5.3.2. Tous les dessins envoyés au Concours deviennent la propriété du Musée (l'Organisateur du Concours) et ne sont pas susceptibles de retour aux auteurs des œuvres en raison de leur inclusion dans le catalogue général des œuvres, ainsi que pour une participation ultérieure à des activités d'exposition et d'édition et pour toute autres fins à la discrétion du Musée.

5.3.3. Le participant au concours, en transférant au Musée les œuvres soumises au Concours, transfère également les droits exclusifs sur ces œuvres, y compris le droit de reproduction, de distribution, d'importation, de traduction, de traitement, de diffusion et de diffusion par câble (TV), de diffusion au public, de location, d'exécution publique et d'affichage (y compris l'utilisation dans les activités d'exposition, d'édition et de publicité, pour la production de produits utilisant cette image).

5.4. En participant au Concours, le Participant accepte le traitement de ses données personnelles, à condition que toutes les informations personnelles, y compris le nom complet, l'âge, le numéro de téléphone de contact du participant, soient utilisées exclusivement par l'Organisateur ou les personnes autorisées par lui, agissant sur la base d'accords de confidentialité, les données en rapport avec ce Concours, et ne seront pas fournies à des tiers à des fins non liées à ce Concours.

5.5. Toutes les données personnelles communiquées par les participants pour participer au Concours seront utilisées conformément à la législation en vigueur de la Fédération de Russie et au présent Règlement.

6. AUTRES CONDITIONS

6.1. L'Organisateur du Concours règle les relations découlant de l'organisation et du déroulement du Concours, et se réserve le droit de modifier le présent règlement.

6.2. Les frais de port et autres dépenses des participants sont payés par la partie d'envoi ou les participants eux-mêmes.

6.3. Prise en charge du voyage, des repas et de l'hébergement des participants au Concours invités à participer à la cérémonie d'annonce et de remise des gagnants du Concours - aux frais de la partie d'envoi ou des participants eux-mêmes

6.4. L'organisateur du Concours n'assume aucune obligation concernant les personnes accompagnant les participants au Concours.

INFORMATIONS DE CONTACT

Institution budgétaire d'État de la culture de la République du Tatarstan «Musée-réserve d'État de l'histoire, de l'architecture et des arts «Ostrov-grad Sviyazhsk (l'île-village de Sviajsk)»

Adresse: 6, rue Moskovskaya, village de Sviyazhsk, district de Zelenodolsky, République du Tatarstan, Fédération de Russie, 422520.

Tél.: +7 (843)- 264-74-64

e-mail: russia-africa@ostrovgrad.ru

Pour des questions générales, de conseil, sur les enjeux du Concours:

Zulfira Hismatullina, chef du département du travail muséal et pédagogique du Musée-réserve d'État de l'histoire, de l'architecture et des arts «Ostrov-grad Sviyazhsk (l'île-village de Sviajsk)»

tél. 8 987 270 67 50; e-mail: deti@ostrovgrad.ru

Annexe 1
Au REGLEMENTS sur le
concours international de dessin
d'enfants «Russie – Afrique»

Passeport de travail créatif:

* Auteur: (nom complet)

• Âge: _____

* Nom du travail (titre): _____

* Lieu et date de création (ville, village,
etc.): _____

* Taille (indiqué en cm): _____

• Adresse postale: _____

• e-mail: _____

* Tél. (avec code pays): _____